



# Rapport d'activité 2016



Association BARAK  
Rue du Collège 9  
2114 Fleurier

Téléphone  
032 535 73 91

association@BARAK.ch  
www.BARAK.ch

# Sommaire

<b>I. Le mot du président .....</b>	<b>2</b>
Bâtiments et rénovations .....	2
Remerciements.....	3
Comité 2016 .....	3
<b>II. Animation .....</b>	<b>5</b>
Au fil des mois.....	5
Autres activités .....	9
<b>III. Comptes 2016 – Association et Animation.....</b>	<b>11</b>
Commentaires.....	11
Animation – Comptes 2016 .....	12
Association – Comptes 2016.....	13
<b>IV. Annexes .....</b>	<b>14</b>
Annexe 1 - Fréquentation .....	14
Annexe 2 – Rapport de révision des comptes 2016 – Fiduciaire Lebet .....	15

## Le mot du président

---

Début 2016, BARAK a été au centre des débats politiques.

Après avoir débattu du soutien communal apporté à BARAK lors de sa séance du 11 mai 2015, le Conseil général avait accepté, par sa majorité UDC-PLR, un montant de 7 frs. par habitant et la cession des locaux à BARAK.

Mécontent de ce montant, les partis PS-POP-Vert ont déposé le 18 novembre 2015 une initiative munie de plus de 1'000 signatures. Celle-ci, reconnue valable le 25 novembre, demande que le montant de 10 frs. proposé par le Conseil communal soit accepté.

Suite à cette initiative, le Conseil général, lors de sa séance du 14 mars 2016, est revenu sur le soutien de 7 frs. par habitant. Après des débats teintés d'un certain dogmatisme une large majorité, dépassant les clivages partisans, c'est ralliée à la proposition d'une subvention de 10 frs. par habitant. L'initiative est retirée.

Ce montant a permis à l'Association d'augmenter les heures d'ouverture du centre et de porter le taux d'activité total de ses animateurs à 120% : celui de Cédric Schlatter est ainsi passé de 60 à 80% et, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, celui Alexa Vincze augmentera de 40 à 50% (taux total de 130%).

Ce soutien permet également d'engager des étudiants d'écoles sociales et ainsi de prêter main forte aux animateurs, en particulier pendant les ouvertures publiques. Il est bien clair cependant que les stagiaires sont là pour apprendre et ne sont pas considérés comme de la main d'œuvre bon marché.

La cible première reste le 1,5 EPT (équivalent plein temps) ou un encadrement de 150% proposé par le Conseil communal, discuté et accepté par le Conseil général lors de sa séance du 14 mars 2016. L'objectif final reste les 2 EPT (200%) proposés par l'AFAG (Association faitière suisse pour l'animation de l'enfance et de la jeunesse en milieu ouvert).

## Bâtiments et rénovations

Les diverses démarches permettant de devenir propriétaire des bâtiments (ancienne halle de gymnastique du collège primaire et ancien hangar des pompes à Fleurier) ont été initiées en juin 2016. Après entente avec le Conseil communal, l'Association BARAK sera propriétaire de ces deux bâtiments à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Selon les décisions prises par le Conseil général, ils devront être rénovés.

Grâce au don de 100'000 frs. de M. Bösch, les fenêtres et les portes du centre ont pu être changées ; les problèmes de température dans les locaux ont ainsi été résolus.

La suite des rénovations, étroitement liées aux subventions relatives aux économies d'énergie et à la recherche de fonds, se feront par étapes en fonction du déroulement des travaux et des capacités financières de l'Association.

## Fréquentation

La fréquentation de BARAK est en légère augmentation en 2016 : entre 40 et 70 jeunes par ouverture alors que la tendance des autres centres est à la baisse. En moyenne, le centre accueille 54 jeunes par ouverture (minimum : 18 ; maximum : 112)

## Remerciements

L'Association BARAK remercie vivement celles et ceux qui, de près ou de loin, ont permis à ce centre d'animation d'exister et de poursuivre ses activités.

Bernard Rosat, président  
Fleurier, le 29 mai 2017

## Comité 2016

Bernard Rosat	: président
Daniel Huguenin-Dumittan	: vice-président
Gina Rinaldi Perrenoud	: secrétaire
Mireille Giroud	: trésorière
Caroline Codoni-Sancey	: membre
Margherita Giovenco	: membre
Sandro Agustoni	: membre
Roger Grandjean	: membre
Domenico Miriachi	: membre
Chantal Brunner	: représentante du Conseil communal de Val-de-Travers (remplacée dès le mois de juillet par Frédéric Mairy)
Cédric Schlatter	: animateur
Alexa Vincze	: animatrice



**Devant, de gauche à droite**

Roger Grandjean, Domenico Miriachi, Alexa Vincze, Bernard Rosat, Cédric Schlatter, Sandro Agustoni.

**Derrière, de gauche à droite**

Caroline Codoni-Sancey, Daniel Huguenin Dumittan, Chantal Brunner, Mireille Giroud, Gina Rinaldi Perrenoud, Marguerita Giovenco.

## Soutiens du comité

Pascal Stirnemann : bâtiment, locaux

Sven Schwab et  
Jean-Patrice Hofner : aspects juridiques

Miguel Dominguez : informatique

## Engagement du comité

Tous bénévoles, les membres du comité participent à la bonne marche de centre BARAK. Au cours des séances, ils prennent des décisions touchant tant au fonctionnement du centre qu'à certains enjeux présentés par les animateurs. Ils participent aussi à diverses manifestations et s'impliquent dans certains projets, notamment de recherche de fonds.

# Animation

---

## Au fil des mois.....

### Janvier :

Le centre ouvre à nouveau le 4 janvier après les vacances de fin d'année. Pour la première fois, cette réouverture se passe sans problèmes de température ou de radiateurs.

Les animateurs prennent contact avec le CAPTT (Centre d'aide, de prévention et de traitement de la toxicomanie) de Fleurier afin de mettre sur pied une collaboration à des fins de prévention dans le centre.

### Février :

Le 10 février, une rencontre est organisée entre le comité et la délégation des jeunes. La délégation 2015-2016, ainsi que quelques représentants des anciennes délégations, y assistent.

### Mars :

BARAK participe à l'action cantonale contre le racisme organisée par le service de la cohésion multiculturelle du canton.

L'équipe d'animation rencontre le voisinage lors de séances conviviales afin d'organiser la fête de quartier 2016.

### Avril, mai :

Durant un mois, Mme Marie-Claire Zanini remplace Alexa Vincze en congé maladie. Nous la remercions de la belle collaboration et des contacts positifs créés avec les jeunes et l'Association.

### Juin :

Le 11 juin 2016, les jeunes de BARAK, les voisins et l'équipe d'animation célèbrent la fête de quartier.

Mme Zanini y participe et les jeunes l'accueillent à nouveau avec plaisir. Les voisins répondent à l'invitation et il se crée une ambiance très chaleureuse, malgré un temps maussade. Ce dernier contraint à prévoir la fête à l'intérieur mais un rayon de soleil inattendu vers 13h permet finalement de prendre le repas à l'extérieur. Il a lieu sous la tente prêtée par Michel Maradan, que nous remercions ici, comme les autres années.

Comme à son habitude, le 25 juin 2016, BARAK prête ses locaux de l'ancienne halle à l'Abbaye. Un local est également prévu pour les réserves du stand de Hors-Tribu durant les trois jours de l'Abbaye.



### Juillet :

Après la décision du Conseil général du mois de mars, le Comité de BARAK peut accroître le temps de travail de Cédric Schlatter de 60 à 80 % au 1<sup>er</sup> juillet. Cette augmentation de poste permettra d'une part une ouverture supplémentaire durant la semaine, d'autre part l'accueil de stagiaires des écoles sociales à plein temps ou de demandeurs de stages préalables avant d'y entrer.

Pour fixer le jour de la nouvelle ouverture, les jeunes se réunissent avec les animateurs. D'un commun accord, ils optent pour une ouverture supplémentaire le mardi de 13h30 à 18h. Dans la situation actuelle, les jeunes ont écarté les ouvertures en soirée ou le dimanche.

En raison des vacances, les ouvertures sont réduites en juillet. Plusieurs jeunes de BARAK aident à démonter les infrastructures prêtées par Hors Tribu et font des nettoyages avant les vacances.

### **Août :**

Quelques jeunes intéressés par les milieux associatifs sont aiguillés pour être bénévoles au festival de Hors Tribu. A l'issue du festival, une dizaine de jeunes aident à remonter les échafaudages prêtés.

### **Septembre :**

BARAK accueille M. Francesco Conia, étudiant à la Haute école de travail sociale de Lausanne, pour une formation pratique de six mois dans le centre. M. Conia est très bien reçu par les jeunes et s'intègre rapidement à la vie du centre.

Les feuilles d'inscriptions pour la délégation 2016-2017 sont mises à disposition des jeunes. 24 délégués se sont mis en avant, pour une centaine de votants.

La collaboration avec le CAPTT démarre : Mme Nadia Jeanmonnod est présente les mercredis de 14h à 16h afin de créer des liens avec les jeunes et d'effectuer un travail de prévention englobant toute substance addictive légale et illégale. Ce concept est bien perçu par les jeunes de BARAK ; la confiance entre les acteurs doit s'établir sur un long terme.

Suite à la demande d'une jeune disant ne pas savoir faire la cuisine, une rencontre a lieu en vue d'un repas de midi, le samedi. La jeune fille est mise en lien avec un mentor (un ancien jeune fréquentant BARAK) qui se dit prêt à lui apprendre. Petit à petit, d'autres rejoignent le groupe qui s'agrandit pour atteindre une vingtaine de personnes. Ces repas se font sur inscription et chaque jeune s'engage à collaborer personnellement au repas : achats, cuisine, vaisselle, etc.

Le groupe Parkur, toujours actif les vendredis soir et durant les vacances, met en place un mentorat pour les plus jeunes désirant participer à ce sport.



### **Octobre :**

Des portes ouvertes ont lieu le 1er octobre à l'intention de la population du Val-de-Travers. Les jeunes sont présents et actifs durant cette journée, tant pour la préparer que pour y participer.

### **Novembre :**

Les jeunes de BARAK élisent leur nouvelle délégation. Les délégués et les représentants de la délégation ont répondu aux attentes des délégations précédentes en proposant de nouvelles personnes.

Le samedi 19 novembre, un groupe de jeunes avec les animateurs commencent à débarrasser la galerie du bâtiment. Filles et garçons ont répondu présents. Trois bennes de chantier sont remplies de divers rebuts se trouvant là depuis plusieurs années, avant même l'existence de BARAK. Un autre rendez-vous de débarras est programmé au mois de janvier 2017.



### **Décembre :**

Le 9 décembre, les premiers travaux commencent officiellement avec le changement de toutes les fenêtres du bâtiment, puis de la porte côté « salon ». Ces travaux nécessitent la fermeture du centre durant une semaine en raison de la température et de la poussière. Suite à ces changements, tous les courants d'air ont disparu.

La délégation 2016-2017 organise une fête de Noël le 23 décembre. Le repas a lieu sous forme de « souper canadien » ; tous y participent soit en apportant divers plats, soit en élaborant des gâteaux sur place. Après un jeu de « Loup garou », un karaoké se crée spontanément, un grand moment pour terminer l'année avec les jeunes.

## Autres activités

Les animateurs sont en réseau avec de nombreuses personnes et entités :

- acteurs sociaux du Val-de-Travers et leurs services liés,
- conseil socio-éducatif de l'école JJR,
- animateurs des autres centres d'animation socioculturelle du canton,
- différents services du canton, tel que le service de cohésion multiculturelle ou le service de la protection de la jeunesse et la police du Val-de-Travers.

En plus de leur travail principal d'encadrement lors des ouvertures du centre, les animateurs assument les tâches suivantes :

- ◆ **Accompagnement dans des recherches professionnelles** (aider les jeunes dans la création des différents documents liés à une recherche d'apprentissage, de formations, etc.)...
- ◆ **...et dans les actes de formation** (soutien, écoute, explications, mise en lien avec d'autres jeunes plus avancés dans leur formation et maîtrisant une matière posant difficulté à un autre jeune) ;
- ◆ **Période charnière** (ouverture officieuse) faisant le lien entre le temps en groupe, l'accueil libre et l'individuel (ex : BARAK ferme ses portes le mercredi à 17h30. Ici s'arrête l'accueil libre. Les jeunes quittent les locaux en nombre, d'autres attendent la fermeture pour s'approcher des animateurs et osent, là, leur parler de ce qui les concerne personnellement. Ces moments informels permettent de mettre en place des suivis personnels ou des dynamiques de projet. Ce temps n'appartient pas à une ouverture officielle ; toutefois il en fait partie) ;
- ◆ **Permanence** : le jeune est prioritaire et peut passer la porte à tout moment (dès que les animateurs sont dans les locaux pour les temps nommés « administratifs », ils sont accessibles aux jeunes. Actuellement dès 9h30 les mardis (depuis juillet 2016), mercredis et vendredis et dès 10h30 les samedis) ;
- ◆ **Rencontres de groupes** liés à la préparation des différents projets (toutes les rencontres liées aux projets de type Fête de quartier se font en dehors des horaires d'ouverture de l'accueil libre).
- ◆ **Rencontres de la délégation** des jeunes (moments officiels où les membres de la délégation se réunissent pour discuter de la délégation, de BARAK, des projets, envies, etc.) ;
- ◆ **Séances de comité** (une fois par mois) ;
- ◆ **Séances de police** (une fois par mois ou au maximum tous les deux mois) ;
- ◆ **Colloques animation** (chaque semaine) ;
- ◆ **Rencontres inter-institution** (Cora, Jeunesse en action, etc.) ;
- ◆ **Conseil socio-éducatif** (deux fois par année), ainsi que les séances informelles des animateurs du canton (tous les deux mois) ;
- ◆ **Contacts avec les bénévoles** (Abbaye, Twelve's, Dreams of Africa, etc.) ;
- ◆ **Préparatifs et recherches diverses** (selon les problématiques rencontrées) ;
- ◆ **Mise à niveau des savoirs** ;
- ◆ **Travail administratif** (dossiers, comptabilité, archives, rapport, PV, etc.) ;
- ◆ **Gestion de l'infrastructure** (achat, maintien du matériel, rangement, etc.) ;
- ◆

- ◆ **Contact avec les familles** (les parents en recherche d'informations sur le lieu que fréquentent leurs enfants, visites guidées, etc.) ;
- ◆ **Contact avec le voisinage** (préserver les liens créés au long des différentes rencontres, soit dans le centre, soit à l'extérieur du lieu, dans le quartier, etc.).

Cédric Schlatter, animateur et Alexa Vincze, animatrice  
Fleurier, avril 2017

### Commentaires

Les divers points soulevés dans le rapport de vérification de la Fiduciaire Lebet ont été pris en compte ou corrigés début 2017.

Comme également indiqué par la Fiduciaire Lebet le don de 100'000 frs. de Monsieur Bösch figure dans les produits et les frais liés aux rénovations, soit un montant de 51'000 frs., figurent dans les charges. Compte tenu d'un bénéfice annoncé de 38'341.30 c'est un montant de 11'000 frs. environ que Barak doit trouver par ses propres moyens pour assurer les coûts de fonctionnement du centre.

L'effort de l'association va se poursuivre en 2017 sur deux axes importants

- Pérenniser le fonctionnement du centre avec un taux de 150% (1,5 EPT).
- Trouver le financement nécessaire pour permettre la rénovation des deux bâtiments remis par la Commune de Val-de-Travers.

En ce qui concerne la partie « Animation » le budget alloué aux animateurs a été tenu. Le bénéfice annoncé de 4'687.85 frs. provient d'une avance de 5'000 frs. faite à titre de précaution en fin d'année 2016.

## Animation – Comptes 2016

### BILAN

#### ACTIFS

1000	Caisse	391.90	1 451.50
1010	Poste	1 149.17	4 777.42
	<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>1 541.07</b>	<b>6 228.92</b>

#### PASSIFS

2800	Capital propre	-1 597.75	-1 597.75
2990	Bénéfice reporté /Perte reportée	56.68	56.68
	Bénéfice de l'exercice /Perte de l'exercice		-4 687.85
	<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>-1 541.07</b>	<b>-6 228.92</b>

### COMPTE DE RESULTAT

#### PRODUITS

3000	Versements Association BARAK		-17 500.00
3100	Ventes diverses		
3200	Dons / Soutiens		304.00
3300	Produits divers		-277.00
3400	Evénements		
3500	Intérêts compte postal		
	<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>-17 473.00</b>

#### CHARGES

4400	Projets / Animation		589.95
4410	Bar		1 354.35
4420	Evénements		1 673.15
5000	Séances animateurs		412.00
5100	Déplacements animateurs		137.90
5200	Frais divers animateurs		300.00
6000	Matériel pour centre		519.40
6010	Entretien locaux		70.50
6020	Entretien jeux		34.00
6100	Produit d'entretien		30.55
6110	Matériel d'entretien		33.10
6400	Taxes diverses, déchets		158.45
6500	Frais de bureau		178.50
6510	Frais de port		
6520	Frais du compte postal		60.00
6570	Informatique		
6600	Imprimés et matériel publicitaire		
6610	Téléphone / Internet / TV		1 331.10
6650	Indemnité d'entretien		5 664.55
7010	Frais de séances		237.65
	<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>12 785.15</b>
	<b>Bénéfice(-) Perte(+) Compte de résultat</b>		<b>-4 687.85</b>

## Association – Comptes 2016

### BILAN

#### ACTIFS

1001	Caisse Association		
1011	Raiffeisen "Privé"	151.58	44 410.18
1012	Raiffeisen "Epargne"	2 093.40	2 102.55
1020	Poste "Cotisations"	1 337.30	3 409.25
	<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>3 582.28</b>	<b>49 921.98</b>

#### PASSIFS

2300	Passifs transitoires		-7 998.40
2800	Capital propre	-41 862.55	-41 862.55
2990	Bénéfice reporté /Perte reportée	38 280.27	38 280.27
	Bénéfice de l'exercice /Perte de l'exercice		-38 341.30
	<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>-3 582.28</b>	<b>-49 921.98</b>

### COMPTE DE RESULTAT

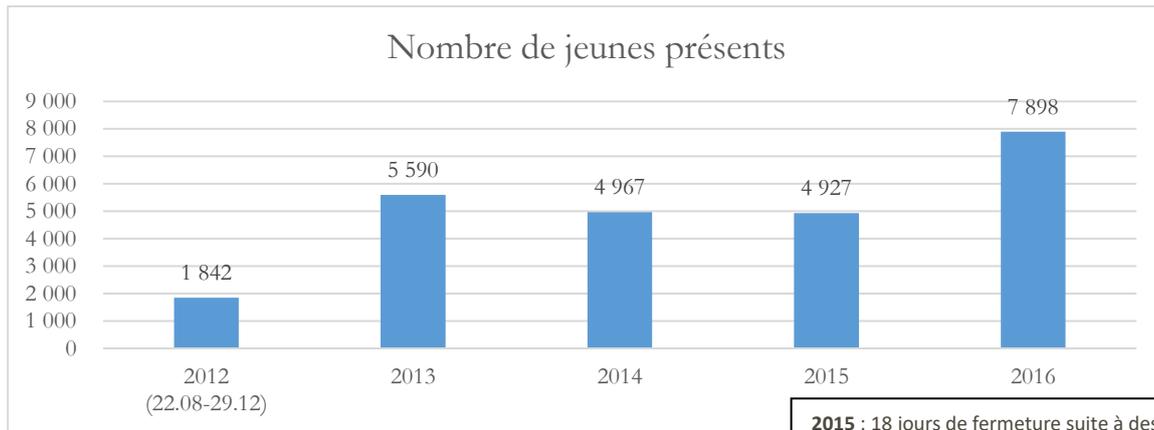
#### PRODUITS

3001	Collectivités publiques		-217 295.00
3011	Fondations		-25 000.00
3031	Cotisations		-470.00
3041	Soutiens / Dons / Legs		-1 700.30
3500	Intérêts bancaires et postaux		-9.15
	<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>-244 474.45</b>

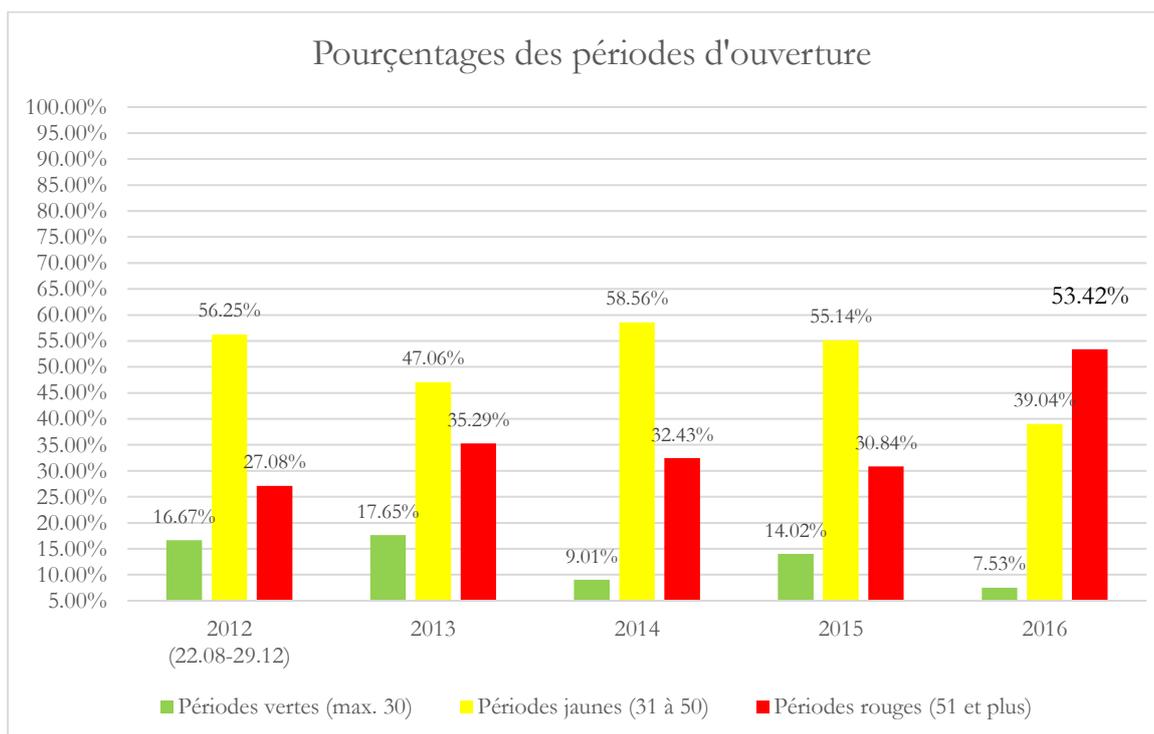
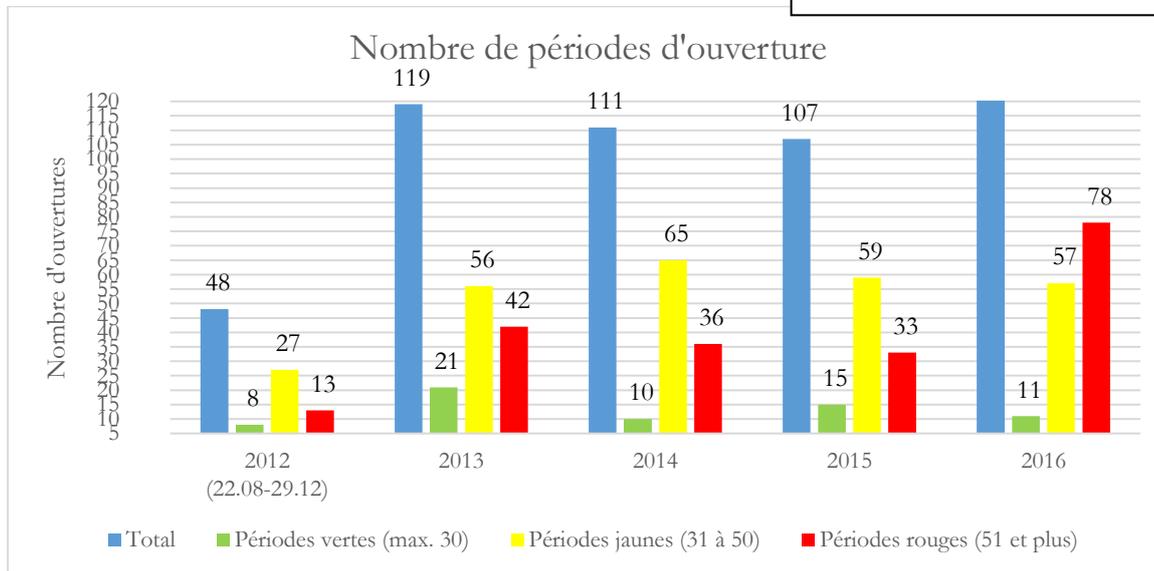
#### CHARGES

5000	Salaires (Animateur-s)		94 314.70
5700	AVS / AI / APG / AC		18 114.00
5710	Assurance accidents		1 096.25
5720	Assurance maladies		1 507.70
5730	Prévoyance professionnelle (LPP)		11 664.60
5820	Frais divers "Animateurs"		131.60
6510	Fonctionnement du centre / Animation		21 679.00
6520	Frais bancaires et postaux		98.35
6530	Informatique		3 359.70
7000	Assurances		1 675.60
7510	Charges d'exploitation bâtiments		8 445.15
7550	Rénovations bâtiments / Locaux		43 880.20
8500	Frais de fonctionnement / Association		166.30
	<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>206 133.15</b>
	<b>Bénéfice(-) Perte(+) Compte de résultat</b>		<b>-38 341.30</b>

## Annexe 1 - Fréquentation



**2015** : 18 jours de fermeture suite à des problèmes de chauffage avec une fréquentation moyenne de 46 jeunes soit, environ,  $18 \times 46 = 828$  jeunes de plus à prendre en compte.



Môtiers, le 25 mai 2017

### Vérification des comptes

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat que vous m'avez confié, j'ai procédé à la vérification des comptes de l'association Barak pour l'exercice du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016. Je n'ai pas établi une révision à proprement parlé du fait que l'association n'est pas soumise à un organe de révision.

J'ai obtenu l'intégralité des documents concernant les deux comptabilités, à savoir l'association à proprement parlé ainsi que l'exploitation. J'ai contrôlé les corrélations entre les deux entités. Dans la comptabilité de l'association ne figure que le montant versé à titre d'avance de frais d'exploitation.

Je désire, par la présente, attirer votre attention sur divers points :

- Les soldes de charges sociales 2016 figurent dans les passifs transitoires ce que génèrent des montants à charge des comptes sous revue plus importants étant donné que les soldes 2015 y apparaissent aussi.
- Nous demandons que sur l'extrait du compte courant Raiffeisen figure le solde. Cela facilite grandement le contrôle.
- Nous avons pris note que les travaux d'entretien du bâtiment sont passés en charge du compte d'exploitation alors que les subventions y relatives le sont en produits.
- Le salaire du mois de décembre de Monsieur Conia a été payé à double
- Le calcul du 13e salaire est erroné pour les personnes ayant débuté leur activité durant l'année 2016 et/ou ayant eu une modification de salaire.

Nous vous demandons de porter votre attention sur les précédentes remarques afin d'apporter les corrections si nécessaires à l'avenir. Au vu des documents présentés, je peux conclure que les comptes sous revue peuvent être acceptés par l'assemblée générale et en donner décharge à leur auteur.

En vous remerciant de votre confiance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Christian Lebet

